



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 6 octobre 2023

**Élection d'un juge consulaire
Au tribunal mixte de commerce de Basse-Terre
Second tour de scrutin**

À l'issue des opérations de dépouillement du 05 octobre 2023, le nombre de votant n'atteignait pas le quart des électeurs inscrits. En conséquence, Il sera procédé à un second tour de scrutin.

Les électeurs sont invités à voter par correspondance jusqu'au **mercredi 18 octobre 2023 à 18H00** (plis parvenus en préfecture, **le cachet de La Poste faisant foi**), à l'aide de (l'enveloppe d'acheminement des votes pour le second tour) et du **bulletin de vote** de la candidate en lice, qui leur a déjà été adressé par courrier.

Rappel : L'enveloppe de scrutin doit contenir un unique bulletin (se référer aux articles L.723-12 et R.723-11 du code du commerce et à l'article L.65 du code électoral).

Les enveloppes d'acheminement des votes (enveloppes T) doivent impérativement être adressées à la préfecture par voie postale. Il convient de tenir compte du délai d'acheminement des plis par La Poste.

Le dépouillement du vote aura lieu le jeudi 19 octobre 2023 à 15H00 au tribunal mixte de commerce de Basse-Terre.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu l'intégralité de leur matériel de vote sont invités à contacter le :
0690 33 06 66.